

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 029-2018

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2018.RRGR.135

Déposée le: 05.03.2018

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 22.03.2018

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Programme de protection de l'enfance contre les violences intrafamiliales

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre des mesures concrètes pour favoriser la détection précoce des cas de violence, de mauvais traitements et de négligence dont sont victimes les enfants au sein de la sphère familiale.

Développement :

Récemment, en janvier 2018, le Conseil fédéral a décidé qu'il ne prendrait aucune mesure pour favoriser la détection précoce des violences intrafamiliales, arguant qu'elles relèvent en premier lieu de la compétence des cantons et des communes.

Le Conseil fédéral a cependant clairement indiqué qu'il était nécessaire d'agir.

Comme on a pu le lire dans la presse en janvier dernier, il s'agit indéniablement d'une triste vérité. Un journal titrait d'ailleurs : « *Trauriger Rekord, das Kinderspital bearbeitet so viele Kindsmisshandlungen wie noch nie* » (Triste record : l'hôpital pédiatrique fait face à un nombre de maltraitances infantiles inégalé).

En 2017, le groupe de protection de l'enfant de l'hôpital pédiatrique de Zurich – un groupe pluridisciplinaire de détection qui rassemble des spécialistes dans les domaines notamment de la chirurgie pédiatrique, de la pédiatrie, de la psychologie, de la psychiatrie et de la gynécologie pédiatrique, le personnel soignant ainsi que les travailleuses et travailleurs sociaux de l'hôpital – a par exemple traité 551 cas.

Il s'agit d'une hausse de douze pour cent par rapport à l'année 2016, et d'un nombre record depuis la création, en 1963, de ce groupe de détection au sein de l'hôpital de Zurich.

Aujourd'hui encore, les enfants victimes de maltraitance sont le plus souvent âgés entre un et sept ans ; parmi eux, les filles sont plus souvent la cible de violences sexuelles et les garçons, de violences physiques. On constate en outre clairement une hausse des cas de violences psychologiques.

Pour la plupart, le contexte est familial : la maltraitance psychologique et physique ainsi que la négligence interviennent principalement dans la sphère familiale. Un abus sexuel sur deux est commis par un membre de la famille.

D'après les analyses statistiques, près de 25 pour cent des enfants victimes de maltraitance sont âgés de moins de 2 ans, et 45 pour cent de moins de six ans. En février 2018, une petite fille de huit ans présentant des signes de mauvais traitements est décédée dans un hôpital bernois.

Le Conseil fédéral a raison : il est absolument nécessaire d'agir.

Il est regrettable qu'aucune mesure ne soit prise au niveau national contre cette tendance désastreuse, mais il est maintenant de notre devoir, au niveau cantonal, d'ouvrir les yeux et de prendre au plus vite les mesures qui s'imposent.

Motivation de l'urgence : chaque jour passé sans agir est un jour de trop. Cette affaire revêt un caractère très urgent, car le nombre de cas dont font état les statistiques 2017 continue de monter en flèche et il faut mettre un terme au plus vite à cette tendance désastreuse.

Destinataire

- Grand Conseil